



divorces et partage des biens

Par **angelao**, le **08/07/2011** à **12:34**

Bonjour,mes parents sont en plein divorce,d'origine turc,ma mere se debrouille tres bien et connais un peut les lois de plus d'avoir un avocat.

Je ne sais pas du tout comment aider mon pere du coup lui ne parle pas trop francais pour qu'il ne se fasse pas avoir...

Ma mere a acheter une boulangerie avec l'appartement,le fond de commerce a son nom et les murs au 2 ,fesant marcher la boutique tt seule elle avais des decouvert et prenais la paye de mon pere pour payer ts ce dont elle avais besoin..

il on acheter une maison en turquie aussi qu'elle a etais vendre sans son accord,a ouvert un compte a son nom pour mettre les sous de la vente..

Et maintenant elle demande qu'il paye la moitier du decouvert du compte joint de 1500e, le pret qu'elle a fait pour achter des meubles pour la maison qu'elle a vendu de 270 e par mois,et de payer les credit des murs de 1000 e..

Cependant mon pere ne veut plus payer les credits des murs, les prets des meubles,et le decouvert qu'elle a fais..

Comment peut on faire aider moi svp merci

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **14:14**

Quel régime matrimonial ?

s'ils divorcent, il doit avoir un avocat

Par **angelao**, le **08/07/2011** à **15:29**

Regime matrimoniale? Ya pas de contract de mariage..

Oui je regarde mais c'est chere et il faut un interprete aussi..

Je voulais deja savoir si elle avait le droit de lui demander de tous payer?

Elle l'apelle tous les jours pour demander de payer la mutuel,l'assurance,les impots ect..

Et comment prouver qu'elle depenser la paye de mon pere pour son commerce..

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **15:31**

Il doit exister des avocats d'origine turc, tentez d'en trouver un, sinon, vous pourrez faire

l'interprète pour votre père.

Ils se sont mariés en France ?

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **16:02**

Ce n'est pas en recopiant une réponse déjà faite, que ça avancera

Par **angelao**, le **08/07/2011** à **22:31**

Je c'est pas pourquoi sa a poster 2 fois.. non il se sont marier en turquie..j'ai regarder il sont de strasbourg ou paris! il faut se deplacer la bas? Je pourai faire l'imprete mais ya beaucoup de chose que je comprend pas..et les prix des avocat c'est combien un peut pres?

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **23:48**

Donc il faut voir quel est le régime matrimonial par défaut en Turquie

Par **angelao**, le **09/07/2011** à **01:22**

Ba a ce que je sache depuis 2001 dans les mariages sans contract les bien acquise apres le mariage meme si c'est au nom d'une personne en cas de divorce il doivent partager les biens..mais ma mere a etait vendre la maison kil on payer et a mis les sous dans son compte priver..je ne sais pas comment faire pour au moin recuperer une parti

Par **Domil**, le **09/07/2011** à **03:15**

Si la maison était commune, votre mère n'a pas pu la vendre sans l'accord de votre père.

Par **angelao**, le **09/07/2011** à **12:59**

Elle a mis que a son nom mais ils ont payer ensemble..
Mais normalment meme si c'est a son nom c'est un bien acheter apes le mariage,fallais pas son accord aussi?
C'est deja vendu de toute facon comment recuperer une partit du moin maintenant..elle n'a pas a garder toute les sous de la vente il a payer comem mais comment prouver?